

Séance du 9 juillet 2026



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le neuf juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 26 juin, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Agathe CHAZALLON - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY -
Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Sonia MAUREL - Virginie MONTES -
Patrick MOREL - Lionel PEYRELONG - Marie ROYET

ABSENTS :

EXCUSES : Catherine MATHIEU

SECRETAIRE DE SEANCE : Virginie MONTES

OBJET : Viabilisation du lotissement Charigou 3 – choix de l'attributaire

Suite à l'appel d'offre lancé, il convient de choisir l'attributaire du marché pour la viabilisation du lotissement Charigou 3.

Monsieur le Maire présente à la commission d'appel d'offres, les différentes offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De retenir**, suite à l'appel d'offres, l'entreprise **SAGNARD TP** pour un montant de **298 615.25 € HT** (deux cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quinze euros et vingt-cinq centimes) ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet

Fait et délibéré en Mairie
le 9 juillet 2026
Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20260709-26_07_005-DE
Reçu le 15/07/2026